

Délibération n° 26-0401

CFVU DU 23 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2026.

- La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 avril 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 23/04/2026.*

Présents	16
Représentés	7
Suffrages exprimés	22
Pour	22
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PERAUD



Publié le : 04/06/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux 02/06/2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**
- Séance du 12 mars 2026 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. ESTEVE, M. FOUCAUD, M. HOFFMANN, M. LE BOURDONNEC, M. MBONDOBARI, Mme PETIT, Mme PINEDE, Mme SADLAN, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, M. CADET, M. PETIT, M. PIERRE-ANILLO, Mme ROQUES, Mme VENANT--BOUANANI.

Etaient représentés :

Mme GONZALEZ SCAVINO, Mme. MEYER, M. ROUX, Mme SANTA CRUZ.

Etaient invités :

Mme COMONT, Mme LAUNAY, Mme LEBRAUD, Mme MIRAS, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	4

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Résultat du vote :

Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21

➡ *La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 05 février 2026.*

II/ BILAN CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) 2025

Mme Launay rappelle que le dispositif de la CVEC a pour objet de favoriser l'accueil ainsi que l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et qu'il inclut des actions de subvention dans le domaine de la santé.

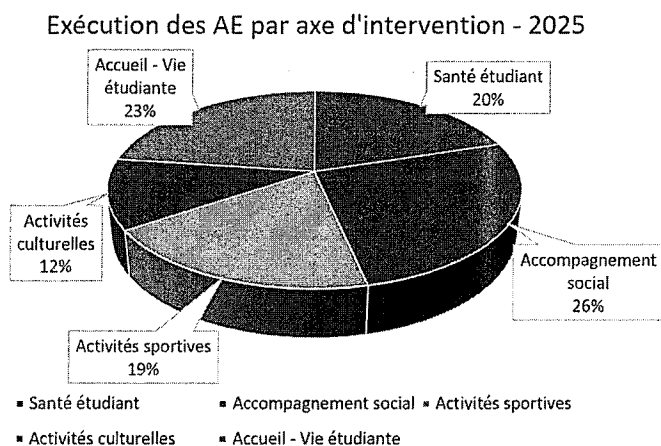
Elle précise que la répartition budgétaire est la suivante ; au moins 30 % des crédits doivent être consacrés aux actions portées par les associations et à l'action sociale, 15 % à la médecine préventive (contribution annuelle versée à l'espace santé étudiant) et 55 % aux autres domaines. Elle indique par ailleurs que la gestion des reliquats s'effectue sur une base pluriannuelle et que le dispositif offre la possibilité de financer des emplois.

Elle explique que l'université perçoit une première enveloppe au cours de l'été, puis une seconde en cours d'année, ce qui justifie l'ouverture initiale d'une dotation suivie d'un budget rectificatif. Pour l'année 2025, le montant total s'est élevé à 1 129 087 €, soit 72,47 € par étudiant.

Mme Launay souligne que le taux d'exécution est satisfaisant, atteignant 93 % pour les engagements et 90 % pour les crédits de paiement. Elle précise qu'il est

difficile de parvenir à un taux de consommation de 100 %, car il y a divers aléas, tels que des situations de blocage, et que certains engagements faits sur une année sont dépensés l'année suivante. Elle ajoute que ces chiffres s'entendent hors frais de gestion, lesquels représentent environ 15 % du budget.

Exécution des actions d'engagement par axe d'intervention en 2025



Mme Launay présente les dépenses par actions :

- La santé : favoriser la prévention santé et améliorer l'accès aux soins des étudiants
 - Contribution au fonctionnement de l'Espace Santé Étudiant : 187 320€
Avec 3967 consultations d'étudiants, soit 9% des étudiants, et un financement des événements de l'Espace Santé Étudiant
 - Campagne de lutte contre la précarité menstruelle : 17 250€
- L'accompagnement social
 - Aides sociales : 88 050€, avec une commission par mois et 196 demandes (hausse de 17,3%)
 - Ordinateurs : 4 297,57€, avec une campagne de don de 60 ordinateurs à des étudiants sur critères sociaux
 - Emplois étudiants : 175 482,70€
- L'activité sportive
 - Activités sportives : 81 968€, avec plus de 64 activités hebdomadaires proposées (22% des étudiants dont 32% pratiquent une activité notée), 16 stages (avec 274 participants) et l'animation du campus (11 nuits universitaires d'organisées)
 - Achat de matériels : 2 850€
 - Location de salles : 25 251€
 - Personnels : 29 125€
- L'activité culturelle - activités du SUAC
 - Ateliers de pratiques artistiques : 15 209€ avec spectacles, résidence d'artiste, festival Planches...
 - Projets culturels : 72 157€
 - Chargés de médiation culturelle : 29 300€
- L'accueil vie étudiante
 - Accueil des étudiants et soutien à la vie associative et engagement DOSIP : 24 459, 21€
 - Appel à projets CVEC : 24 891,42€ avec 60 événements d'organisés (semaine européenne de réduction de déchet, semaine étudiante de l'écologie et de la solidarité...)

ACTIVITES DIVEC	MONTANT DEPENSE	RESULTATS QUANTITATIFS
FSDIE Aide aux projets	54 543,00 €	3 commissions - 32 projets déposés - 27 projets financés (nombre de demandes stable, 32 demandes en 2024) Subventions fonctionnement associations domiciliées - 24 demandes sur 66 associations domiciliées
FSDIE aide sociale	88 050,00 €	11 commissions - 196 demandes - hausse de 17,3% Nombre d'étudiants rencontrés par l'assistante sociale UBM : 53 DU tremplin : 19 Daeu : 21 CFA : 5 Extra : 8 Motifs principaux de demandes : Aides en urgence (alimentaire et hébergement), Aide région (CFA et Daeu), Aide Fsdie (Daeu et DU), Questions autour des droits sociaux (caf, bourses, logement, rsa etc), questions juridiques Motifs principaux d'aide : Alimentaire + Hébergement + Frais de justice
Projets vie étudiante hors FSDIE	35 043,00 €	60 événements organisés Les Initiales - ciné de plein air (500 étudiant.e.s) Rentrée IUT - glaces, stands asso Rentrée Agen - buffet, présentation des services (150 étudiant.e.s) Achat de 10 barnums pour les associations Achat eco cup pour associations étudiantes + buvette Buvette MDE (thé, café) Clap de fin - soirée de fin d'année des associations étudiantes Subvention radio campus
Action de sensibilisation handicap	4 000,00 €	Spectacle Chroniques
Actions de sensibilisation développement durable	2 755,00 €	Karos application co voiturage
Actions VSS - égalité -lutte contre les discriminations	6 207,00 €	Journée de sensibilisation autour des droits des femmes - 13 mars 2025 -conférences, stands asso, fresque du sexisme Rencontre autour du racisme et des discriminations le vendredi 21 mars 2025 Formation associations étudiantes Carte T'es relou Violentomètres mureaux Campagne de communication Ensemble disons Stop Exposition Medusyne " C'est nous les vraies baddies" Evènements 25 novembre 2025 : projection documentaire, conférence soumission chimique, formations Stage d'auto défense
Lutte contre la précarité menstruelle - Actions santé	17 250,00 €	Achat de culottes menstruelles, protections périodiques, distributeurs de protections périodiques Journée bien être Octobre rose 506 étudiants rencontrés , motifs : cellule, handicap, urgence,santé mentale.

Mme Launay présente un bilan qualitatif et indique que la DIVEC, implantée depuis cinq ans au sein de l'établissement, entretient des interactions avec de nombreux partenaires. Elle souligne que les projets interservices, de plus en plus nombreux, contribuent à dynamiser la vie de campus. Elle attire toutefois l'attention sur un point de vigilance : on observe une augmentation significative des besoins en matière d'aide sociale d'une part, et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap d'autre part. S'agissant de ces derniers, les demandes se font de plus en plus individualisées, mobilisant un nombre croissant de services de l'université et engendrant un coût en constante progression.

Elle annonce que la Maison des étudiants (MDE) sera en travaux à la fin de l'année universitaire pour plusieurs mois.

Elle explique que la CVEC a permis à la DOSIP d'organiser la semaine de rentrée pour l'accueil des nouveaux entrants en licence et master avec le financement des tuteurs ainsi que la journée de JobDating étudiants permettant à des étudiants de postuler à des offres d'emplois ciblées.

Elle rappelle par ailleurs que 34 emplois étudiants sont recrutés sur l'enveloppe transverses.

Elle signale que 13 appels à projets CVEC ont été soutenus sur les 14 de déposés.

Elle annonce pour 2026 un budget initial de 935 040€ dans l'attente d'une nouvelle notification pendant l'été avec une mise en réserve de 124 672€ de frais de gestion. Une baisse de 1 000€ a été appliquée sur chaque service par précaution car on assiste à une baisse du nombre d'étudiants chaque année.

Le plan pluriannuel d'investissement est l'ensemble des reliquats que l'on a sanctuarisé dans l'attente de la fin des travaux de la MDE car cela génère souvent des dépenses supplémentaires. 60 000€ ont déjà été préemptés sur cette enveloppe.

M. Petit demande des précisions sur la distinction entre les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP), ainsi que sur les excédents constatés en fin d'exercice.

Mme Launay indique que les AE correspondent aux engagements juridiques pris pour des dépenses programmées, tandis que les CP correspondent aux montants effectivement payés. Elle précise qu'un décalage entre AE et CP est fréquent, certaines dépenses étant engagées en fin d'année mais payées sur l'exercice suivant. Elle ajoute que toutes les universités présentent un reliquat de CVEC, variable d'une année sur l'autre, en lien notamment avec des actions non réalisées ou des paiements reportés. Elle souligne par ailleurs les contraintes de gestion liées à un fonctionnement en deux enveloppes annuelles, dont les montants ne sont pas connus en amont et dont l'une est notifiée tardivement pendant l'été, réduisant ainsi les délais de programmation et de dépense avant la fin de l'exercice budgétaire.

Mme Pinède demande si des emplois pérennes sont financés par la CVEC et quel budget sur la CVEC est consacré au handicap.

Mme Launay indique que cinq agents contractuels sont rémunérés sur la CVEC, dont un au pôle handicap. Elle précise que le financement de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap a reposé sur une enveloppe ministérielle de 238 000 €, complétée par 200 000 € de l'établissement. Elle souligne toutefois que l'augmentation du nombre d'étudiants concernés, conjuguée à la baisse de la subvention pour charges de service public, conduira à renforcer la part de la CVEC dédiée au handicap, au détriment d'autres actions.

M. Petit rappelle que lors des examens il y a déjà une forte pression sur la BRM et demande ce que l'on peut faire face à cela.

Mme Launay annonce qu'une réunion s'est tenue en début de semaine afin d'identifier des pistes d'amélioration du dispositif d'accompagnement dans un contexte contraint en moyens.

Mme Sadran indique qu'un travail en bureau de CFVU pourrait permettre d'engager une réflexion plus globale sur l'université inclusive, tant sur le plan logistique que sur l'organisation des rythmes universitaires.

M. Valat s'interroge sur les critères de répartition des emplois étudiants entre les différentes demandes et les différents services.

Mme Launay spécifie que la commission restreinte de la commission vie étudiante se réunit en juin et examine la mission qui doit relever de la santé, du social et de l'accueil et essaye d'équilibrer en fonctions des besoins exprimés.

III/ BILAN DES SUBVENTIONS PROJETS SUR LE FOND DE SOLIDARITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) 2025

Mme Launay annonce que trois commissions se sont réunies au titre de l'année 2025, pour un budget global de 51 022 €.

- En mars : 10 projets sur 12 ont été financés pour un montant de 18 122 €, majoritairement portés par des associations étudiantes de filière, avec des demandes comprises entre 1 000 € et 1 300 €. Une subvention plus conséquente a été attribuée à la cuvée des écolos qui permet de faire une

distribution alimentaire chaque semaine. Des manifestations culturelles sont aussi organisées par des associations étudiantes.

- En juin : 6 projets sur les 8 présent ont été financés pour un montant de 10 570€, principalement pour des manifestations culturelles.
- En novembre : l'ensemble des 11 projets présentés a été financé pour un montant de 22 300 €, incluant notamment le renouvellement du soutien à un marché solidaire.

Elle indique que 22 associations domiciliées, une étudiante à titre individuel et 9 associations externes ont bénéficié d'un financement. Elle souligne la qualité globale des dossiers, malgré des présentations parfois hétérogènes, et observe une stabilité des demandes, accompagnée d'une hausse de celles émanant des associations domiciliées.

Elle précise enfin que la dernière commission a décidé de revaloriser la subvention de fonctionnement des associations étudiantes, portée de 120 € à 150 €.

M. Petit demande si les deux salariés de la cuvée écolo sont rémunérés sur le FSDIE ou sur la CVEC.

Mme Launay indique que le FSDIE ne permet pas de financer des salaires mais sert à l'achat de denrées alimentaires. Elle précise qu'un financement de salaires via la CVEC serait techniquement envisageable, mais difficile à justifier au regard de l'équité entre associations. Dans le contexte actuel, elle souligne que la priorité est donnée au soutien des emplois étudiants.

IV/ RÉSULTAT DE LA COMMISSION DE FOND DE SOUTIEN À LA PÉDAGOGIE (FSP)

Mme Sadran annonce que la commission devra être renouvelée le mois prochain.

Elle fait état d'un budget de 57 000 €, dont 52 000 € en fonctionnement et 5 000 € en personnel. Elle souligne que beaucoup de projets étaient intéressants mais qu'une clarification des critères d'attribution de l'enveloppe et une définition de priorités sont nécessaires.

Trente projets éligibles ont été déposés, répartis entre l'École doctorale (1), l'UFR Langues (5), l'UFR STC (6), l'UFR Humanités (5), l'IJBA (1), la FTLV (1) et l'IUT (9). La commission a accordé 56 948,36 € sur un montant total sollicité de 65 777,86 €.

M. Petit souligne une difficulté liée au calendrier et estime qu'il conviendrait d'indiquer dès l'ouverture des candidatures que les projets nécessitant un financement en début d'année ne pourront pas être financés, la commission FSP se tenant plus tardivement.

Mme Sadran propose de rendre cette information plus explicite dans la communication.

M. Valat observe que, dans un contexte de réduction de l'offre de formation et des moyens en personnel dans les services, le FSP reste au même niveau. Compte tenu des difficultés actuelles il se demande si une réflexion sur le FSP et son niveau de financement est menée par la direction de l'université.

Mme Sadran confirme qu'il y a une réflexion à mener pour savoir s'il faut continuer à encourager des projets pédagogiques. La question s'est posée également sur les aides à la mobilité courtes des étudiants.

M. Hoffmann considère que, dans un contexte de contraintes budgétaires, une rationalisation des moyens est nécessaire. Même si le FSP permet d'appuyer la pédagogie à un très grand nombre d'étudiants, il estime qu'il y a une forme de redondance avec les projets menés dans les UFR et que l'articulation entre le FSP et les projets pédagogiques développés en UFR est à revoir. Il suggère, soit une diminution de l'enveloppe, soit une réorientation vers des actions plus stratégiques en véritable soutien à la politique pédagogique de l'établissement.

Mme Pinède estime, qu'en période de restriction budgétaire forte, une réflexion de fond est à mener pour avoir une visibilité plus grande sur l'ensemble des leviers qui existent pour le soutien de la pédagogie et voir ce que le FSP pourrait apporter en complément. Cela permettrait peut-être de réorienter, prioriser, voir réduire la somme du FSP, pour le déployer vers d'autres priorités dans l'établissement.

V/ BILAN DE LA SESSION D'EXAMENS DE JANVIER 2025

Mme Lebraud indique que la session d'examens de janvier s'est bien déroulée. Elle observe une stabilité du taux de présence des étudiants, tout comme du nombre d'épreuves ; 199 contre 211 l'année dernière. Elle note toutefois encore beaucoup d'épreuves à petit effectifs ; 58 épreuves à moins de 10 étudiants, dont 31 à un seul étudiant.

Elle fait part d'une nouveauté cette année avec l'organisation d'examens pour les étudiants d'histoire en formation à distance qui composent en dehors de l'UBM ainsi que pour des étudiants qui ne sont pas d'UBM mais qui viennent passer des examens sur site. Cela nécessite un temps d'organisation assez conséquent alors qu'il y a une diminution du personnel.

M. Valat précise qu'au 1^{er} semestre cela a concerné 5 étudiants de L3 FAD d'histoire qui ont été accueillis dans d'autres universités ou campus connectés, ce qui a nécessité un travail de gestion au démarrage un peu important.

Mme Lebraud rappelle que la période d'examens est particulièrement condensée, nécessitant notamment l'organisation anticipée des épreuves du DAEU, en dehors du calendrier, ainsi qu'un chevauchement des écrits et oraux en coordination avec les UFR.

Elle signale un nombre d'étudiants en situation de handicap toujours en augmentation, ce qui pose des problèmes dans l'organisation logistique et ne permet pas d'accueillir ces étudiants dans de bonnes conditions car les places séparatrices entre les candidats ne peuvent pas être gardées.

Mme Miras précise que des épreuves écrites ont été organisées pour 354 étudiants, contre 333 l'année dernière, et ont nécessité l'utilisation de 34 petites salles.

Mme Lebraud ajoute que la gestion des surveillances fonctionne bien dans l'ensemble. Elle note une stabilisation d'appels d'examens à pourvoir, 282 contre 279, mais constate une augmentation de l'absentéisme des personnels BIATSS, parfois non remplacés par des collègues, ce qui engendre des difficultés d'organisation. Le soutien du pôle handicap est quant à lui apprécié en début d'épreuve. Elle souligne que les sujets d'examens ont été remis dans les temps ce qui a permis de faciliter l'attribution des surveillances.

Elle rappelle que la session d'examens du 2^{ème} semestre se déroulera du 04 au 11 mai 2026 (excepté le 08 mai) pour les écrits et le 12 et 13 mai 2026 pour les oraux.

Mme Sadran remarque qu'il y a encore trop de collègues qui ne viennent pas aux surveillances sans même prévenir, ce qui met en difficulté les autres collègues qui peuvent se retrouver seul dans une salle ou un amphi.

Mme Durans demande si des retenus de salaire sont effectués dans ces cas-là.

Mme Pinède indique que cela s'est fait par le passé.

Mme Durans signale que pour l'anglais des épreuves de QCM en distanciel sont passées en présentiel, ce qui a permis de lutter contre des tricheries et a eu une nette répercussion sur les moyennes favorisant les bons étudiants. Elle indique que dans la nouvelle offre de formation il n'y aura plus de QCM en distanciel. Elle s'interroge par ailleurs sur la raison pour laquelle il y a autant d'épreuves à très faible effectifs.

Mme Lebraud précise que ces épreuves concernent les étudiants en régime spécial, pour lesquels des épreuves terminales sont mises en place en substitution du contrôle continu des étudiants en régime général. Elle ajoute que les QCM demandent une impression de beaucoup de documents pour un sujet.

M. Petit demande si la piste de réflexion autour du déplacement des étudiants en situation de handicap en amphithéâtre est toujours d'actualité car la crainte est que des étudiants en tiers temps soient mélangés avec les autres.

M. Valat indique que la piste de réunir des étudiants en tiers temps dans un même amphithéâtre pour qu'ils soient en meilleures conditions de travail, n'est pas à écarter, même si cela semble difficile. En effet le pôle handicap a signalé que les avis médicaux de la médecine préventive ajoutent, en plus du tiers temps, d'autres contraintes, comme des autorisations de sorties de salle. Les contraintes sont très fortes et il est donc difficile de trouver des alternatives et pourtant il s'étonne car en allant sur le terrain il ne constate pas la même chose. Il pense que mettre un autre amphi en parallèle pour désengorger la salle patio, avec des enseignants plus sensibilisés, doit être possible.

Mme Pinède souhaite savoir si une commission est mise en place pour aborder ces questions-là.

Mme Miras déclare que cela n'est pas formalisé sous forme de commission mais qu'à chaque préparation d'examens un travail est conduit avec le pôle handicap, soit en amont de la session, soit en bilan de la session précédente, afin d'améliorer les dispositifs. Elle souligne que cela a notamment permis de mettre en place une double surveillance et le recours à des tuteurs en appui des personnels d'appels, des surveillants et des étudiants.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Roques demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine CFVU d'une motion votée en assemblée générale et rédigée par le comité d'action contre l'extrême droite. Celle-ci propose la création d'une journée annuelle dédiée à la lutte contre le racisme, l'islamophobie, l'antisémitisme, le sexisme et lgbt phobie. Elle indique que cette motion vient dans un contexte où l'extrême droite a tagué le parvis de l'université avec des tags racistes et islamophobes.

Mme Sadran annonce que la prochaine commission de la CFVU se tiendra le 23 avril 2026.

La séance est levée à 10h55.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PÉRAUD

